|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | EUROPEAN COMMISSION |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG — Direction — Unité | Direction générale de la stabilité financière, des services financiers et de l’union des marchés des capitaux (DG FISMA) Direction D — Banques, assurances et criminalité financière   Unité D1 — Banking regulation and Supervision |
| Numéro de poste dans sysper: | 53705 |
| Personne de contact:  Démarrage prévisionnel:  Durée initiale:  Lieu d’affectation: | [Almoro.RUBIN-DE-CERVIN@ec.europa.eu](mailto:Almoro.RUBIN-DE-CERVIN@ec.europa.eu) + 32 229 55008  1ertrimestre 2025  2 ans  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Cliquer ou toucher ici pour introduire le texte. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert à:    ainsi que  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: ....  organisations intergouvernementales suivantes: ... | |
| Délai des candidatures | Délai des candidatures: 17-12-2024 |

Présentation de l’entité (Nous sommes)

FISMA.D.1 élabore et met en œuvre la législation de l’UE qui garantit que les banques européennes sont soumises à des exigences prudentielles rigoureuses et de pointe (par exemple, en matière de fonds propres et de liquidité) et sont soumises à une surveillance adéquate, contribuant ainsi, entre autres, à la capacité des banques à continuer de financer les entreprises et les ménages en période de conjoncture favorable et défavorable.

Une grande partie des exigences est élaborée en tenant compte des normes internationales. L’une des tâches importante de l’unité consiste donc à suivre et à développer la position de la Commission dans les enceintes internationales compétentes, telles que le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

L’unité travaille en étroite collaboration avec l’Autorité bancaire européenne (ABE) à l’élaboration de la législation d’application et à la mise en œuvre cohérente des règles bancaires dans l’ensemble de l’UE. L’unité est également responsable de la mise en œuvre du cadre du mécanisme de surveillance unique, ainsi que du cadre juridique applicable aux entreprises d’investissement, aux obligations garanties et aux conglomérats financiers. Notre unité compte environ 20 membres conviviaux et dynamiques.

Présentation du poste (Nous proposons)

Nous recherchons un expert ayant une solide expérience en matière d’élaboration de politiques et de conseils techniques dans le domaine de la réglementation prudentielle des établissements de crédit, en particulier en ce qui concerne les questions liées à la directive sur les exigences de fonds propres (CRD) (y compris, *entre autres*, les succursales de pays tiers et la consolidation) et aux questions liées à la directive sur les entreprises d’investissement et à la réglementation sur les entreprises d’investissement (IFD/IFR).

Le candidat retenu devra produire une analyse rigoureuse et approfondie des politiques et expliquer les positions politiques de la Commission aux parties prenantes dans les enceintes européennes et internationales de surveillance et de réglementation et lors des négociations législatives à Bruxelles.

Notre équipe a un besoin pour:

* assister les collègues dans l’élaboration des politiques dans les domaines de la CRD et de IFR/IFD et contribuer à l’élaboration législative des règles dans les domaines de la CRD et de IFR/IFD, sous la supervision d’un administrateur (AD);
* assurer le suivi des propositions législatives dans le cadre du processus décisionnel interinstitutionnel, y compris l’adoption par la Commission, le Parlement européen et/ou le Conseil de l’Union européenne, en particulier en ce qui concerne la CRD et IFR/IFD;
* aider un administrateur à discuter de la législation au nom de la Commission avec les États membres et le Parlement européen dans le domaine d’activité de l’unité;
* assister, sous la supervision d’un administrateur, aux réunions de la Commission avec les parties prenantes externes, y compris les États membres, le Parlement européen et l’industrie;
* assister, sous la surveillance d’un administrateur, aux réunions des organes et autorités de normalisation internationaux et de l’UE (par exemple, l’ABE, la BCE, le comité de Bâle);
* travailler avec l’ABE et le MSU sur les questions d’interprétation juridique, y compris les questions et réponses dans les domaines liés à la CRD et à IFR/IFD.
* fournir des contributions et des conseils spécifiques concernant les règles dans les domaines de la CRD et de IFR/IFD;
* mettre en œuvre, assurer et/ou contrôler la bonne mise en œuvre et/ou l’application des politiques de l’UE dans les domaines de la CRD et de IFR/IFD, sous la supervision d’un fonctionnaire AD;
* assister un administrateur dans la participation et/ou la représentation de la Commission au sein de comités consultatifs, de comités de gestion et/ou de comités de réglementation, de groupes de travail et/ou de tout autre groupe ad hoc; et
* rendre compte de la mise en œuvre et/ou de l’application des politiques de l’Union européenne.

Le candidat retenu devra consacrer un temps considérable aux questions de mise en œuvre de la CRD et à l’examen des entreprises d’investissement.

Le candidat retenu rejoindra une équipe de collègues compétents et très motivés, qui sont déterminés à entretenir de bonnes relations de travail et à entretenir un climat agréable et convivial. Étant donné que les priorités et la répartition du travail doivent rester flexibles dans l’environnement dynamique dans lequel l’unité évolue, la connaissance et l’intérêt du candidat retenu dans toute une série de domaines d’action relevant de la compétence de l’unité et/ou la capacité d’adaptation revêtent une importance considérable.

Profil du titulaire (Nous recherchons)

Le candidat retenu doit posséder:

* Un diplôme (diplôme universitaire, formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent) dans le domaine de la finance, de l’économie ou du droit.
* Expérience avérée de travailler, pendant au moins trois ans, au profit d’un employeur éligible dans des fonctions administratives, juridiques, scientifiques, techniques, de conseil ou de surveillance équivalentes à celles du groupe de fonctions AD, dans le domaine de la réglementation et de la surveillance bancaires, de préférence sur des sujets liés à la CRD/IFR/IFD;
* Excellente maîtrise de l’anglais, tant à l’oral qu’à l’écrit. Une bonne maîtrise du français ou de l’allemand serait un atout.

Critères d’éligibilité

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C (2008) 6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devez remplir les critères d’admission suivants à **la date de début** du détachement:

* Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans l’exercice de fonctions administratives, juridiques, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions AD.
* Ancienneté: avoir travaillé pendant au moins une année complète (12 mois) auprès de votre employeur actuel dans un cadre statutaire ou contractuel.
* Travaille chez: être une administration nationale, régionale ou locale ou une organisation publique intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation spécifique, la Commission peut accepter des candidatures d’un employeur relevant du secteur public (par exemple, agence ou institut de régulation), d’une université ou d’un institut de recherche indépendant;
* Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. L’END d’un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d’une langue de l’Union nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

Conditions de détachement

Pendant toute la durée de votre détachement, vous devez rester employé et rémunéré par votre employeur et être couvert par votre système de sécurité sociale (national).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions prévues par la décision END susmentionnée et êtes soumis aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Si le poste est publié avec des indemnités, celles-ci ne peuvent être accordées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Toute personne en poste dans une délégation de l’Union européenne doit avoir une habilitation de sécurité [jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à [la décision (UE, Euratom) 2015/444 de la Commission du 13 mars 2015]](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer la procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation du détachement.

Dépôt des candidatures et procédure de sélection

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission européenne **n’accepte que les candidatures soumises par l’intermédiaire de la représentation permanente/mission diplomatique auprès de l’UE de votre pays, du secrétariat de l’AELE ou du ou des canaux auxquels elle a expressément consenti.** Les candidatures transmises directement par vous ou votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez rédiger votre CV en anglais, en français ou en allemand en utilisant le **format de CV Europass** ([[Créer votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/en/create-europass-cv)](http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae)). Il doit mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas joindre d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

Traitement des données à caractère personnel

La Commission veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées conformément au règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil[[1]](#footnote-1). Cela vaut en particulier pour la confidentialité et la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) no 45/2001 et la décision no 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)